





Instruction de poste

Titre : Ensachage des déchets – En l’absence de tunnel

Référence interne : IP-ENSACHAGEDECHETS-EXT

Etape 1 :	Lors des chantiers en extérieur ne nécessitant pas de zone confinée, on réalisera la décontamination des déchets dans une zone prévue à cet effet dans l’enceinte du chantier. Cette zone doit être balisée et entre la zone de travail et les dispositifs de décontamination des travailleurs. Son sol est protégé à l’aide de film étanche.
Etape 2 : Décontamination	Amener les sacs contenant des déchets amiantés dans la zone de décontamination. Dépoussiérer les sacs fermés et étanches à l’aide d’un aspirateur puis douche dans un bac.(en général à l’arrière de l’UMD)  <small>bac de lavage + unité de filtration des eaux usées (UF30)</small>
Etape 3 : Conditionnement	On procède ensuite au double emballage , des sacs à l’aide d’un nouveau sac étanche fermé par ruban adhésif. On vérifie le marquage amiante des sacs, puis on les place en bordure de zone de décontamination des déchets, de manière à ce qu’ils soient facilement accessibles.
Etape 4 : Evacuation	Une fois les travailleurs décontaminés, ils pourront ensuite venir récupérer les sacs pour les placer en « big bag ».

Quel matériel dois-je prévoir pour réaliser cette opération ?

Sacs classiques	<i>Sacs marqués : "Déchets contenant de l'amiante"</i>	
Aspirateur THE	OMEGA SUPREME PLUS équipé d’une cartouche filtrante HEPA14	
Ruban adhésif	<i>Ruban adhésif standard</i>	

RAPPEL DES EPI REGLEMENTAIRES

- + Protection respiratoire avec filtre P3
- + Combinaison
- + Gants
- + Bottes décontaminables

